



Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales
Affaire suivie par : Elisabeth GUIBERT
Tél : 02 37 27 70 62
elisabeth.guibert@eure-et-loir.gouv.fr

CHARTRES, LE 15/11/18

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DE
LA COMMISSION DEPARTEMENTALE CHARGEE D'ETABLIR LA LISTE D'APTITUDE
AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L123-4 et R123-34 et suivants

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R133-3 à R133-13

Vu les propositions de M. le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir,

Vu les propositions de M. le Président de l'association des Maires et Présidents d'EPCI d'Eure-et-Loir,

Vu les propositions de l'association Eure-et-Loir Nature

Vu les propositions de l'association Hommes et Territoires

Vu l'avis de M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire

Sur proposition de M. le Secrétaire Général,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur présidée par la Présidente du Tribunal administratif d'Orléans ou le magistrat qu'elle délègue est composée comme suit :

4 Représentants de l'État :

- La Préfète ou son représentant
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre Val de Loire ou son représentant
- Le chef de l'Unité Territoriale d'Eure-et-Loir de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant



1 Maire :

- M. Miche PREVEAUX, Maire de Gellainville, titulaire
- Mme Françoise RAMOND, Maire d'Epernon suppléante

1 Conseiller Départemental :

- M. Daniel GUERET, conseiller départemental du canton de Chartres I, titulaire
- M. Jean-Noël MARIE, conseiller départemental du canton d'Epernon, suppléant

2 Personnes qualifiées en matière de protection de l'environnement :

- M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de l'Association Eure-et-Loir Nature, titulaire
- M. Michel COHU, membre de l'Association Eure-et-Loir Nature, suppléant
-
- M. Francis BRAULT membre de l'Association Hommes et Territoires, titulaire
- M. Jérôme LESAGE, membre de l'Association Hommes et Territoires, suppléant

1 Personne inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, ayant voix consultative :

- M. Pierre BOUBAULT, Président de la compagnie des commissaires enquêteurs du Loiret

ARTICLE 2 : Les membres de la commission autres que les représentants des administrations publiques sont désignés pour 4 ans. Leur mandat est renouvelable.

ARTICLE 3 : Le membre de la commission qui au cours de son mandat décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 4 : Le secrétariat de la commission est assuré par la préfecture, bureau des procédures environnementales

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir et notifié aux membres de la commission.

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général



Régis ELBEZ

